



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aménagement du littoral

Question au Gouvernement n° 2187

Texte de la question

TEMPÊTE SUR LA CÔTE D'AZUR

M. le président. La parole est à M. Jean Leonetti, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean Leonetti. Monsieur le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales, nous l'avons tous vu sur les écrans de télévision : un violent coup de mer a balayé en quelques heures tout le littoral méditerranéen, et en particulier le littoral de la Côte d'Azur. On ne déplore heureusement aucune victime, mais les dégâts sont considérables ; des vagues de six à dix mètres ont déferlé sur le littoral, détruisant de nombreuses installations sur les plages au moment où la saison touristique commence. Or l'économie de la Côte d'Azur, vous le savez comme nous, est fondée sur le tourisme, et les plages constituent un élément fort de son attractivité.

Le conseil général des Alpes-maritimes, présidé par Éric Ciotti, et l'ensemble des maires concernés, Bernard Brochand, Christian Estrosi et moi-même, avons mis en oeuvre les moyens nécessaires pour faire l'inventaire des dégâts et pour apporter une aide aux personnes sinistrées ou en grande difficulté.

Les maires ont demandé que leurs villes soient déclarées en situation de catastrophe naturelle, afin que les personnes sinistrées puissent être indemnisées dans les délais les plus brefs. Je rappelle en outre que, dans quelques jours, s'ouvrira le Festival international de Cannes. L'aménagement des plages du littoral est indispensable : ce sont des plages urbaines ; elles n'ont rien à voir avec celles des Landes ou de Normandie et doivent donc être structurées autour d'une économie touristique respectueuse de l'environnement.

(Exclamations sur de nombreux bancs des groupes SRC et GDR.)

Monsieur le ministre, dans ce contexte, serait-il possible qu'une concertation ait lieu avec les services de l'État, de manière à aménager le littoral en milieu urbain selon une dynamique économique et touristique, tout en respectant l'environnement marin et urbain ?

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Monsieur le député, le 3 mai, Météo-France a effectivement annoncé que des vagues importantes provenant d'une dépression venue du nord des Baléares et remontant le golfe du Lion risquaient de frapper le littoral azuréen. Cela aurait pu être gravissime. Heureusement, il n'y a pas eu de victimes, mais les plaisanciers et les exploitants des plages ont subi des dégâts importants.

Face à cet événement, le Gouvernement a naturellement réagi fortement dès le lendemain matin, en affectant soixante-quinze militaires des unités d'intervention de la sécurité civile, qui s'ajoutent aux moyens locaux des Alpes-maritimes.

Bernard Brochand s'en est évidemment préoccupé, car tout doit être mis en oeuvre pour que le moment exceptionnel qu'est le Festival de Cannes, qui ouvre le 12 mai, puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Parallèlement, plusieurs élus importants, au premier rang desquels le maire de Nice, Christian Estrosi - avec qui je m'entretiendrai tout à l'heure -, le président du conseil général, Éric Ciotti, Bernard Brochand et vous-même avez demandé que l'état de catastrophe naturelle soit décrété dans les délais les plus raisonnables. Vous le savez, il faut normalement trois mois. Mais j'ai demandé que les demandes communales et les rapports scientifiques soient examinés par la commission interministérielle avant la fin de ce mois, de manière que la saison estivale puisse se dérouler dans les meilleures conditions, donc que les réparations nécessaires aient été

effectuées.

Soyez rassuré : le Gouvernement mettra tout en oeuvre pour que nos concitoyens frappés par cette catastrophe puissent bénéficier de la saison estivale dès les premiers jours.

M. Jean-Pierre Soisson. Quand l'orage ravagera les vignes de Bourgogne, que ferez-vous ? (*Vives exclamations sur de nombreux bancs.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2187

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 mai 2010